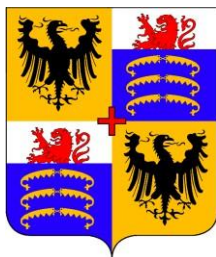


Département de l'Ain



**MAIRIE de MIJOUX**

2 rue Dame Pernelle

01410 Mijoux

**01247.2026 DIVERS 05**

**OBJET : Arrêté portant délégation de fonction  
à M. Patrick DARMEY, conseiller municipal  
– célébration d'un mariage**

Le maire de la commune de MIJOUX,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le 2<sup>ème</sup> alinéa du chapitre I du titre 1<sup>er</sup> de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service d'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. Patrick DARMEY, conseiller municipal pour une durée de six ans ;

### **ARRÊTE**

**Article 1er** – M. Patrick DARMEY assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier d'état civil.

**Article 2** – Délégation est également donnée à M. Patrick DARMEY, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurée concurremment avec nous.

**Article 3** – Cette délégation est consentie pour une durée de six ans.

**Article 4** – Copie du présent arrêté sera adressée à M. le préfet ainsi qu'une expédition à Mme le procureur de la République.

Fait à Mijoux, le 23 mars 2026

Le maire, Martine VIALLET